



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

à 20h30 - Marie de PIROU

Réf SGIL/PO/MLMNL/18112021

Pirou, le 18 Novembre 2021

Compte-rendu du conseil précédent (CM-n°09- 27 10 2021)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de PIROU
Canton de CREANCES
Arrondissement de COUTANCES
Département de la MANCHE

EXTRAITS du REGISTRE
des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 02.33.46.41.18
Fax : 02.33.46.35.20

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal n°9 du Mercredi 27 OCTOBRE 2021 à 20h30

Compte-rendu de la réunion du 27.10. 2021 : Le procès-Verbal du Compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque

Date de convocation: 10 Novembre 2021

Date d'affichage : 24 Novembre 2021

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 15 – Nombre de conseillers votants : 15

Le jeudi dix-huit novembre deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, José CAMUS FAFA, Isabelle RAPILLY, Gérard LEMOINE, Stéphanie SOHIER, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Sylvie CHRISTY, Roger MAUDUIT, Emilie ALIX, Nathalie HEROUET, Jacques LEVEQUE, Michel LOY, Patrick LENORMAND

Représentés / votants : Emilie ALIX arrivée à 20h40

Secrétaire de séance : Stéphanie SOHIER

ORDRE DU JOUR

- 1- Marché
- 2- Médiathèque – bibliothèque
- 3- Le Parc (ruine – jeux – travaux – divers)
- 4- Salle Guillon
- 5- Subvention Téléthon
- 6- Ecole – CLSH – Restaurant scolaire
- 7- Noël des enfants de Pirou
- 8- Eclairage public
- 9- Assainissement collectif
- 10- Personnel
- 11- Questions diverses

01- Marché

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la foire aux bulots aura lieu les 14 et 15 Mai 2022.
Au regard de ces dates, Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de proposer l'annulation du marché le 15 Mai 2022.

Les commerçants du marché devront s'inscrire près de l'A.T.P.P. s'ils souhaitent participer à la Foire aux bulots le 15 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, approuve cette décision à l'unanimité des présents.
Arrivée de Madame Emilie ALIX à 20h40.

02- Médiathèque – bibliothèque

Une rencontre avec la BDP s'est tenue le Mardi 16 Novembre 2021.

Une convention avec la BDP est en préparation dans les mêmes termes que déjà exprimés.

Une consultation auprès des architectes est lancée.

La commission d'appel d'offres se réunira pour choisir l'architecte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Emilie ALIX étant arrivée à 20h40) autorise la commission d'appel d'offres à choisir et autorise Mme le Maire à signer la convention, à prendre toutes mesures en conséquence et à prévoir le budget correspondant.

03- Le Parc (ruine – jeux – travaux – divers)

A°) La Ruine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au regard de la demande de permis de construire présentée le 13 Juillet 2021 par la Commune de Pirou représentée par Madame LEFORESTIER Noëlle, le permis de construire est accordé.

B°) Aire de Jeux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise PRO URBA a transmis son offre dans le cadre du marché « aménagement d'une aire de jeux » dans le cadre de l'aménagement du Parc naturel de Pirou.

Suite à la consultation et à l'analyse des offres et des éléments complémentaires apportés par PRO URBA, nous n'aboutissons pas à ce jour à une proposition qui puisse entrer dans le budget des travaux définis au cahier des charges.

Suite à la déclaration de cette procédure infructueuse, Madame le Maire propose de recourir à une procédure avec négociation, selon l'article R. 2124-3-6° du Code de la Commande Publique ou encore à un dialogue compétitif selon l'Article R.2124-5 du Code de la Commande Publique.

Un courrier de rejet à distance à destination de PRO URBA est en cours.

C°) Travaux

Suite à la réunion de chantier qui a eu lieu à l'ancienne Mairie – rue des Ecoles, le 05 Novembre 2021 de 10h30 - 12h30, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Vallois intervient à compter du 02 Novembre pour la pose des voliges. La durée des travaux est estimée à 1,5 semaine pour cette prestation.

EUROVIA intervient depuis le 03 Novembre :

Concernant l'amphithéâtre, la reprise des emmarchements est faite. Le pavage est en cours, la pose est conforme à ce qui est demandé. Il conviendra de paver le centre du cercle (1m de diamètre) et de bien associer les pavés dans un but harmonieux. Le terrassement de l'amphithéâtre sera repris en respectant les pentes et en adaptant la largeur des replats pour la rampe d'accès à l'amphithéâtre.

D°) Divers

Samedi dernier Mme le Maire a reçu un groupe d'élus à la demande du C.A.U.E. et la programmation leur a été présentée ainsi que la présentation du projet sur site.

04- Salle Guillon

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des panneaux photovoltaïques ont été installés et seront efficients dès la mise en service d'ENEDIS.

Le chantier avance, l'installation de l'isolation extérieure (bardage) est en cours.

05- Subvention Téléthon

Madame le Maire propose qu'une subvention de 500, 00 € soit versée à l'association du téléthon de Pirou et qu'un don de 500,00 € soit fait à l'association nationale, comme les années précédentes.
Concours de belote et repas, pot au feu au programme cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'attribution desdites subventions.

06- Ecole – CLSH – Restaurant scolaire

A°) Dispositif « CANTINE à 1 € »

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fait le choix du dispositif de la cantine à 1 €.

La solidarité doit continuer à jouer notamment à destination des familles les plus modestes.

C'est pourquoi l'Etat souhaite apporter son soutien pour garantir à ces élèves l'accès à la cantine pour 1 € maximum par jour parce qu'il est d'autant plus important aujourd'hui de donner toutes leurs chances à ces enfants.

La Commune de Pirou mettra en œuvre le dispositif des « cantines à 1€ » dès le premier semestre 2022.

B°) Plan de relance- Aides en faveur de certaines cantines

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que jusqu'au 31 Octobre 2021, un guichet de l'Agence des Services de Paiement (ASP) permet aux communes bénéficiaires de la fraction « cible » de la dotation de solidarité rurale ou aux EPCI exerçant la compétence pour ces communes, de solliciter un soutien à l'investissement dans les cantines scolaires.

Les investissements éligibles concernent les dépenses matérielles, immatérielles ou des prestations intellectuelles (liste détaillée en annexe).

Le montant minimal des dépenses est de 1 500.00 € et elles doivent aider à la mise en œuvre des dispositions de la loi EGAlim.

Le taux de subvention est fixé à 100% de l'investissement dans la limite d'un plafond dépendant du nombre de repas servi lors de l'année scolaire 2018/2019.

La Commune de Pirou est éligible au dispositif du « Soutien à certaines cantines scolaires » du plan de relance pour un plafond de subvention à hauteur de 3 000.00 €.

Tous les matériels ne sont pas éligibles à cette demande.

La Commune de Pirou a fait une demande en conséquence qui a été acceptée.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande dans le cadre de la mesure « plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes » la Commune de Pirou peut bénéficier du soutien de l'état pour la réalisation de son projet à hauteur de 2 986, 82 €.

Le versement d'une avance à hauteur de 30 % du montant de l'aide maximale prévisionnelle notifiée à l'article 4 de la décision attributive, sera réalisée dès signature de la présente décision, soit 896, 04€.

Madame le Maire remercie Mme RAPILLY, Maire Adjointe d'avoir géré le dossier.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de la présente décision, celle des devis et la demande de versement du solde de la subvention auprès de l'ASP.

C°) Le restaurant scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les entreprises ont été relancées dans le cadre de l'extension du restaurant scolaire afin de mettre à jour les devis fournis à l'amorce du projet.

Au regard des devis reçus, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de leur évolution.

Entreprise GROUCY : le devis reste à l'identique

Entreprise LECARDONNEL : le devis de base augmente de 133,12 €

Entreprise BROCHARD : le devis de base augmente de 172,24 €

Entreprise BATAILLE : le devis de base augmente de 513,60 €

Entreprise ANGOT : le devis de base augmente de 682,96 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis et à les transmettre aux entreprises afin que les travaux puissent commencer.

D°) Plan de relance – Numérique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance- Socle Numérique Educatif relatif au dossier de demande de subvention déposé, le Cabinet de la Délégation Régionale Académique au numérique éducatif vient de nous faire part que le dossier déposé par la Commune de Pirou a été retenu.

La commune de Pirou a signé la convention et engagé les dépenses dudit projet qui contribuera à la réussite scolaire des élèves par le développement de véritables territoires du numérique éducatif.

Les tableaux numériques, les vidéos projecteurs et les liaisons électriques sont installés et prêts à l'utilisation ainsi que des Tablettes et ordinateurs.

L'inspecteur de la circonscription, épaulé par la mission numérique départementale, offrira les conditions d'un accompagnement des équipes d'écoles dans la prise en main du matériel et de ses usages pédagogiques.

C'est un bel équipement pour l'école.

Les enfants et les enseignants ont un bel outil de travail.

07- Noël des enfants de Pirou

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Noël des enfants de la Commune de Pirou aura lieu le Dimanche 19 Décembre 2021.

Une séance cinéma aura lieu à 14h00 et sera suivie d'un goûter à la salle polyvalente, animé par les majorettes et la musique de la Lyre Pirouaise.

Un concours de dessin sera organisé.

08- Eclairage public

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'éclairage public, la mise en service de l'armoire électrique des rues des Flandres, rue de Normandie, de Bretagne, les Seychelles et d'Auvergne a été enfin réalisée par ENEDIS le 30 Octobre 2021.

Au regard du peu de réactivité des différents partenaires, la mise en service de l'éclairage public a été retardée malgré les actions des services de la Mairie de Pirou.

De ce fait, les partenaires ont été saisis sur le champ et à moult reprises, rappelant que la sécurité de tous les citoyens de la Commune était en jeu.

La mise en service de l'installation était régie par l'attestation électrique de conformité délivrée par le CONSUEL et la souscription d'un contrat auprès du fournisseur d'énergie.

Samedi 13 Novembre 2021 à 18h30, l'éclairage public a enfin été établi.

09- Assainissement collectif

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2020 du service public de l'assainissement collectif sur le prix et la qualité de service.

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques). Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières... Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

Le Conseil municipal :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu ses statuts,
- vu la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,
- vu le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,
- vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 sur les marchés publics et les délégations de service public,
- vu le décret n° 95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- vu le Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire),
- Le Décret no 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- vu le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Délibère et décide à l'unanimité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2020 annexé à la présente délibération.

10- Personnel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Madame Coralie DROUIN en tant que personnel en renfort du service comptabilité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour des quotas d'avancement de grades et fixation du taux de promotion doit être mis à jour pour transmission au comité technique du Centre de Gestion.

Les services administratifs mènent une vérification du statut de chaque agent (grades, échelons, primes etc...)

Les quotas et le bilan de cette étude seront annexés au prochain conseil municipal.

11- Questions diverses

La cérémonie du 11 Novembre 2021

Très belle cérémonie en présence de la gendarmerie, des pompiers, de la S.N.S.M., des Présidents d'associations, des bénévoles, des habitants, d'une trentaine d'enfants dont les jeunes de la Lyre Pirouaise.

La cérémonie était réhaussée par la Musique de la Lyre Pirouaise.

Les Elus et les Anciens Combattants avaient bien organisé cette cérémonie commémorative.

Au vin d'honneur, une aubade était donnée par la Lyre Pirouaise !

Merci aux élus qui ont servi le vin d'honneur.

Nomination

Monsieur LALLEMAND a été nommé **Maire-Adjoint honoraire**.

Zone conchylicole

Le pluvial qui est inexistant pose problème à deux endroits.

Un busage va être réalisé.

Sapins de Noël

Un généreux donateur les offre à la Commune, comme l'an dernier, nous le remercions.

Devis

De nombreux devis ont été demandés, tous ne sont pas arrivés.

Rappel

Quelques personnes nettoient leur bateau dans la rue et y laissent le varech et le sable.

La piste cyclable est également abîmée.

C'est un comportement regrettable et un manque de civisme.

Chasse

Des personnes se sont plaintes car elles ont reçu des plombs rue des Fauvettes et des Bouvreuils.

Le Président de la chasse a été prévenu ainsi que les gendarmes.

Camping

Le kiosque vient d'être installé par les services techniques

La Séance est levée à 21h 20

Pb.
Madame le Maire
Madame Noëlle LEFORESTIER

M. CHUS. FARA jese

MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20

E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr

Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30